



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**espace sans tabac**

**Ici, on joue.  
On apprend. On respire.**

**PAS DE PLACE POUR LA FUMÉE.**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est interdit de fumer :

- dans les parcs et jardins publics
  - sur les plages
- aux abords des écoles et crèches
- près des stades, bibliothèques...

**Pourquoi ces espaces sont sans tabac ?**

- Dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Protéger les enfants et les non-fumeurs de la fumée
- Réduire l'attractivité sociale du tabac, notamment chez les jeunes
- Préserver l'environnement : un mégot peut polluer jusqu'à 500 L d'eau



**Une nouvelle signalétique  
vous guide dans l'espace public.**

**Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.**

Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur [sante.gouv.fr](https://sante.gouv.fr).

Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur [TABAC-INFO-SERVICE.FR](https://TABAC-INFO-SERVICE.FR) ou au **3989**